

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE CENTRE INDUSTRIEL D'ORIENTATION—LE FINANCEMENT PRIVÉ DES PROJETS REJETÉS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. D'après les réponses formulées et les rapports communiqués par le ministre la semaine dernière, plus de 7,000 projets ont été présentés aux termes du Programme Perspectives-Jeunesse, le gouvernement est incapable d'étendre de beaucoup les cadres du programme par rapport à l'an dernier et il est probable que cinq projets sur six seront rejetés ou que 160,000 jeunes ne recevront pas de réponse satisfaisante. Le ministre peut-il donc fournir des précisions au sujet de la réponse qu'il m'a donnée mercredi dernier concernant l'utilisation d'un centre industriel d'orientation et peut-il dire quelles consultations se poursuivent en vue de fournir des fonds privés pour financer de nombreux projets qui ne seront pas acceptés?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, j'ai déjà dit à l'honorable député qu'il y avait des choses qui se faisaient dans ce sens-là, mais si j'essayais de les expliquer toutes en réponse à une question, Votre Honneur serait obligé de me réduire au silence.

Si, à un moment, je juge ou que la Chambre juge que cela est assez important pour justifier une nouvelle déclaration à l'appel des motions, je serai heureux de le faire.

[Traduction]

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait peut-être songer à faire une déclaration à l'appel des motions ou saisir une occasion d'exposer publiquement cette importante question. Comme environ 75 p. 100 des étudiants ont trouvé des emplois dans le secteur privé l'été dernier et qu'il est indispensable d'accroître les possibilités d'emploi dans le secteur privé, le ministre dira-t-il brièvement si lui-même ou un autre ministériel a pris certaines initiatives, en vue d'inciter le secteur privé à élaborer un programme général pour remédier au chômage général auquel nos jeunes devront faire face cet été?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Oui, monsieur le président.

[Traduction]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire. Je m'excuse d'en poser une autre, mais le ministre pourrait nous aider en nous disant, même brièvement, quelle sorte de consultations ont eu lieu ou qui assume la responsabilité de cette question importante.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'espère qu'il puisse le faire brièvement car les renseignements demandés par le député exigeraient normalement une déclaration générale à l'appel des motions. Si le ministre peut répondre brièvement, alors je lui donnerai la parole.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Je ne peux le faire brièvement, monsieur le président.

[Traduction]

M. MacDonald: Puis-je poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député demande la permission de poser une troisième question supplémentaire. Je la lui accorde, mais je crois que le député de Gaspé a aussi une question supplémentaire, et il pourra la poser dans un moment.

M. MacDonald: Comme des centaines de milliers de jeunes seront sur le marché du travail d'ici quelques semaines, le ministre peut-il nous indiquer quelle réponse précise et détaillée il nous donnera sur ces importantes questions.

L'hon. M. Pelletier: Quelle est exactement la question? J'ai entendu la dissertation, mais pas la question.

M. MacDonald: Quand pourrions-nous avoir des précisions sur la question que j'ai posée?

L'hon. M. Pelletier: Bientôt.

• (1440)

LE PROGRAMME «PERSPECTIVES-JEUNESSE»—MESURES EN VUE DE LIMITER LA PARTICIPATION AUX CITOYENS CANADIENS

[Français]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur je désire poser une question supplémentaire.

Se référant au programme «Perspectives-Jeunesse» pour 1972, est-ce que les règlements afférents stipulent que les jeunes du pays voisin et des pays d'Europe qui ont temporairement élu domicile au Canada ou y sont en vacances ne seront pas admissibles à ce programme? Et quelles mesures seront prises afin que ce programme profite exclusivement aux Canadiens?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, le règlement veut que les jeunes soient citoyens canadiens ou résidents légaux au Canada. D'ailleurs, la publicité et les critères du programme indiquaient cette condition. Si un cas litigieux est porté à l'attention de nos agents, lors de la visite des projets, des mesures seront prises à ce moment-là pour régulariser la situation.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES NÉGOCIATIONS AU SUJET DES INDIENS ET DES ESQUIMAUX

[Traduction]

M. Raymond Rock (Lachine): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de la marche de protestation organisée par 200 jeunes Indiens pour attirer l'attention du public sur la situation des Indiens, des Esquimaux et des Métis dans le projet d'aménagement hydro-électrique de la baie James. Est-ce de ce genre de négociations qu'a voulu parler le secrétaire parlementaire quand il nous a déclaré que les Indiens de la baie James négocient avec le gouvernement provincial?